



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 113887

Texte de la question

Mme Geneviève Gaillard attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les inquiétudes exprimées par les associations de personnes handicapées. En effet, aujourd'hui encore, malgré la loi du 11 février 2005, de nombreuses personnes n'ont toujours pas accès à la formation et à l'emploi. Le taux de chômage des personnes en situation de handicap est trois fois supérieur à la moyenne. De plus les personnes qui sont dans l'impossibilité de travailler, de par leur situation de handicap, n'ont toujours aucune garantie quant à l'attribution d'un revenu d'existence décent. L'augmentation des pensions d'invalidité et de l'AAH, des conditions d'accès au complément de ressources et à la majoration de vie autonome élargies, la suppression de l'obligation de ne pas avoir occupé d'emploi depuis un an pour les personnes en situation de handicap ayant un taux entre 50 % et 79 % pour bénéficier de l'AAH et de meilleures possibilités de cumul avec une activité professionnelle, l'accès à de meilleurs revenus d'existence des bénéficiaires de la pension d'invalidité basculant dans le régime de vieillesse ; toutes ces mesures concrètes permettraient aux personnes en situation de handicap de ne plus vivre en dessous du seuil de pauvreté. Aussi, elle lui demande s'il entend débloquer les moyens suffisants pour mettre en place ces mesures.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Gaillard](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113887

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13190